Essonne
LE DÉPARTEMENT

Direction de l'animation territoriale,
de l'attractivité et des contrats
Service attractivité et développement territorial

Monsieur Alain BRISSE
Maire de Torfou
Mairie
16 Grande Rue
91730 TORFOU

Évry, le 3 AVR. 2017

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L.153-16 du Code de l'urbanisme, j'ai le plaisir de vous faire part de l'avis du Conseil départemental sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre commune, arrêté le 15 décembre 2016 par le Conseil municipal.

I. Déplacements

Schéma Directeur de la Voirie Départementale (SDVD) 2020

Le Département de l'Essonne a adopté, par délibération du 30 septembre 2013, le Schéma Directeur de la Voirie Départementale (SDVD) 2020 qui définit sa politique d'intervention sur le réseau routier départemental, c'est-à-dire son aménagement, son entretien et son exploitation.

À Torfou, le réseau routier départemental est structuré par la RD 99 qui relève du réseau de catégorie 3. Aussi, je vous propose d'intégrer ces éléments dans le PLU (p. 192 du rapport de présentation), ainsi que les informations proposées en annexe n°1 au sujet des réseaux de catégorie 1, 2 et 3.

Trafic routier

Une actualisation des données relatives au trafic routier sur le réseau départemental, au sein de votre commune et à proximité, semble nécessaire (cf. p. 60 du rapport de présentation). À cette fin, vous trouverez, en annexe n°1, les chiffres de comptage, ainsi que l'extrait de la carte « 2015 » du trafic routier en Essonne.

Le courrier doit être adressé
à Monsieur le Président
du Conseil général

Hôtel du Département
Boulevard de France
91012 Évry cedex

Tél. : 01 60 91 91 91
Fax : 01 60 91 91 77

essonne.fr

2017-192

Affaire suivie par : Miguel Figueiredo -DATAC- Tél : 01 60 91 31 92

Entrées de village

Le PLU (p. 10 du PADD) évoque la préservation, la confortation et la mise en valeur des deux entrées du village. Elles concernent toutes deux la RD 99. Il s'avère que le Conseil départemental élabore actuellement, avec le concours de votre commune, un projet de traitement de l'entrée de ville ouest (côté RN 20). En revanche, pour ce qui concerne la deuxième entrée (à l'est), je vous recommande de prendre l'attache du département en amont de la phase de conception du projet.

Projets intéressant le réseau routier départemental

Le PLU prévoit et encadre des projets d'aménagement qui auront un impact sur le réseau routier départemental :

- l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n°3 dite « rue des Terres-Fortes » qui programme la construction de 7 ou 8 logements sur un terrain de 0,65 ha et dont les accès se réaliseront directement au niveau de l'intersection entre la RD 99 et la rue de Chamarande ;
- l'OAP n°7 dite « Ferme de Maillezais » (changement de destination de bâtiments agricoles), qui programme, outre la création de quatre logements, l'accueil d'activités économiques notamment dans les domaines tertiaires et dont les accès se feront également depuis la RD 99.

Aussi, il conviendrait de soumettre ces deux projets au Conseil départemental, le plus en amont possible, dans la mesure où ils concernent la RD 99 et ses abords et, de façon plus générale, dès lors que des besoins en desserte depuis le réseau départemental seront requis. Pour ce qui concerne plus particulièrement l'OAP n°7, le Conseil départemental recommande que tous les accès automobiles soient concentrés sur l'accès existant.

Transports scolaires

Il conviendrait d'actualiser le PLU (p. 59 du rapport de présentation) au sujet des transports scolaires puisque cette compétence a été transférée au Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) le 1er juillet 2015.

Il est à noter, cependant, que dans un objectif de proximité avec les territoires, le STIF délègue une partie de cette compétence à des organisateurs locaux. Ils définissent notamment, les circuits et les arrêts pour desservir les établissements scolaires. Il peut s'agir de communes, de communautés de communes, d'associations ou d'établissements scolaires qui emploient des transporteurs locaux.

II. Environnement et cadre de vie

Incompatibilités entre les ENS et le plan de zonage du PLU

Le Conservatoire départemental des ENS a relevé certaines incompatibilités entre le recensement des ENS et les zonages du PLU (quadrillés rouges figurant sur la carte en pièce jointe). Ces incompatibilités résultent de l'impossibilité de maintenir des ENS en zone U. Toutefois, si la levée de ces incompatibilités ne pouvait être réalisée dans le cadre de l'actuelle élaboration du PLU de Torfou, le Conseil départemental pourrait procéder à une mise à jour ultérieure de ce recensement. À cet effet, des possibilités de compensation, en zone N ou A, vous sont proposées en pièce jointe (quadrillés verts).

Conseils techniques et aides financières

Dans le cadre de la politique des ENS, je vous rappelle que votre commune peut bénéficier de conseils techniques sur la protection de la biodiversité, ainsi que d'aides financières pour l'acquisition, l'étude et l'aménagement d'espaces naturels recensés ENS et de chemins inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).

En outre, le Conservatoire départemental des ENS se tient à votre disposition pour la création de périmètres ENS et la mise à jour des chemins inscrits au PDIPR.

Faune et flore

Si le calendrier d'élaboration du PLU le permet, ou bien dans le cadre d'une prochaine révision de ce document, il serait intéressant qu'il puisse être complété, pour ce qui concerne les thématiques liées à la faune et à la flore, par les données du site de l'Inventaire national du patrimoine naturel (www.inpn.mnhn.fr).

Itinéraires historiques de l'Essonne

En 2008, une étude visant à recenser l'ensemble des itinéraires historiques relatifs au territoire essonnien a été réalisée pour le compte du département. Votre commune est concernée par les linéaires « voie gallo-romaine Lutèce-Cenabum » et « vieux chemin des Postes ». Il pourrait être intéressant d'évoquer ce thème dans le PLU (cf. documents en pièce jointe).

Politique de l'eau

→ *Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)*

Le PLU (p. 183 du rapport de présentation) pourrait être actualisé en précisant que le SDAGE Seine-Normandie 2016-2021 est en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

→ *Eaux de ruissellement et fossés de drainage*

Le PLU (p. 198 du rapport de présentation) indique que *« les eaux de ruissellement se dirigent vers le point bas de la commune vers la vallée de Méréville au sud. Par ailleurs, les deux infrastructures que sont la voie ferrée et la RN 20 protègent également le village sur toute la partie ouest du territoire communal ».*

Cependant, l'analyse des cartes IGN démontre que les eaux de ruissellement s'écoulent en direction du bois du Chesnay, puis empruntent la ravine de Brennery pour traverser le domaine départemental de Chamarande avant de rejoindre la Juine.

Il s'avère que lors des importants épisodes pluvieux de juin 2016 et mars 2017, les eaux de ruissellement en provenance de la commune de Torfou ont contribué à inonder certains secteurs du domaine départemental de Chamarande et notamment la station d'épuration de la commune de Chamarande.

Pour ces motifs, il semble important que l'entretien du réseau de fossés de Torfou ne contribue pas à l'accélération des flux en aval et ce afin d'éviter les inondations. Ainsi, il conviendrait de proscrire les opérations drastiques de curage et d'envisager la mise en place de redents permettant de casser les flux et ralentir les écoulements. L'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) intitulée « les continuités écologiques » (p. 7) pourrait intégrer ces recommandations.

Enfin, il est à noter que la voie ferrée, située dans la vallée de la Juine, compte tenu de son altimétrie et de sa position géographique, n'est pas en mesure de protéger votre commune des inondations.

→ *Préservation et mise en valeur des mares*

L'OAP « les continuités écologiques », qui évoque l'aménagement et l'entretien des mares de la commune, pourrait mettre en exergue la nécessité de privilégier la mise en œuvre des techniques végétales à l'image des travaux réalisés par votre commune sur la grande mare en 2015. Pour mémoire, ces travaux ont été réalisés en collaboration avec le service de l'eau du Conseil départemental.

Déchets

Il serait souhaitable de compléter le PLU (pp. 193 à 196 du rapport de présentation) sur le thème des déchets à l'aide des éléments d'information qui vous sont proposés en annexe n°2.

En conclusion, j'émets un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté, en vous proposant d'intégrer les remarques susvisées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Vice-président chargé des partenariats avec les collectivités, des grands projets et de l'Europe

Michel Bournat

Pièces jointes :
- Annexe n°1 « Déplacements » ;
- Annexe n°2 « Environnement » ;
- Itinéraires historiques de l'Essonne – « vieux chemin des Postes» ;
- Itinéraires historiques de l'Essonne – « voie gallo-romaine Lutèce-Cenabum ».

ANNEXE N°1

DEPLACEMENTS

Les différentes catégories de réseau du SDVD

Le SDVD 2020 établit une hiérarchisation des voiries départementales en distinguant :

- le réseau de catégorie 1 « liaisons de pôle à pôle », qui assure, outre les déplacements interdépartementaux voire interrégionaux, les relations internes essentielles à l'Essonne en reliant les principaux pôles du Département ;
- le réseau de catégorie 2 « d'accompagnement », qui complète le maillage proposé par le réseau de catégorie 1, principalement pour des échanges intra-départementaux ;
- le réseau de catégorie 3 « de desserte locale », qui participe à l'irrigation fine du territoire essonnien, en prenant en charge des déplacements de proximité.

Trafic routier à Torfou et ses environs

La commune de Torfou présente, sur la RD 99, un flux de 1 457 véhicules/jour dont 3,4 % de poids lourds.

Ces informations sont également disponibles sur la carte, page suivante, que je vous propose de faire figurer dans le rapport de présentation.

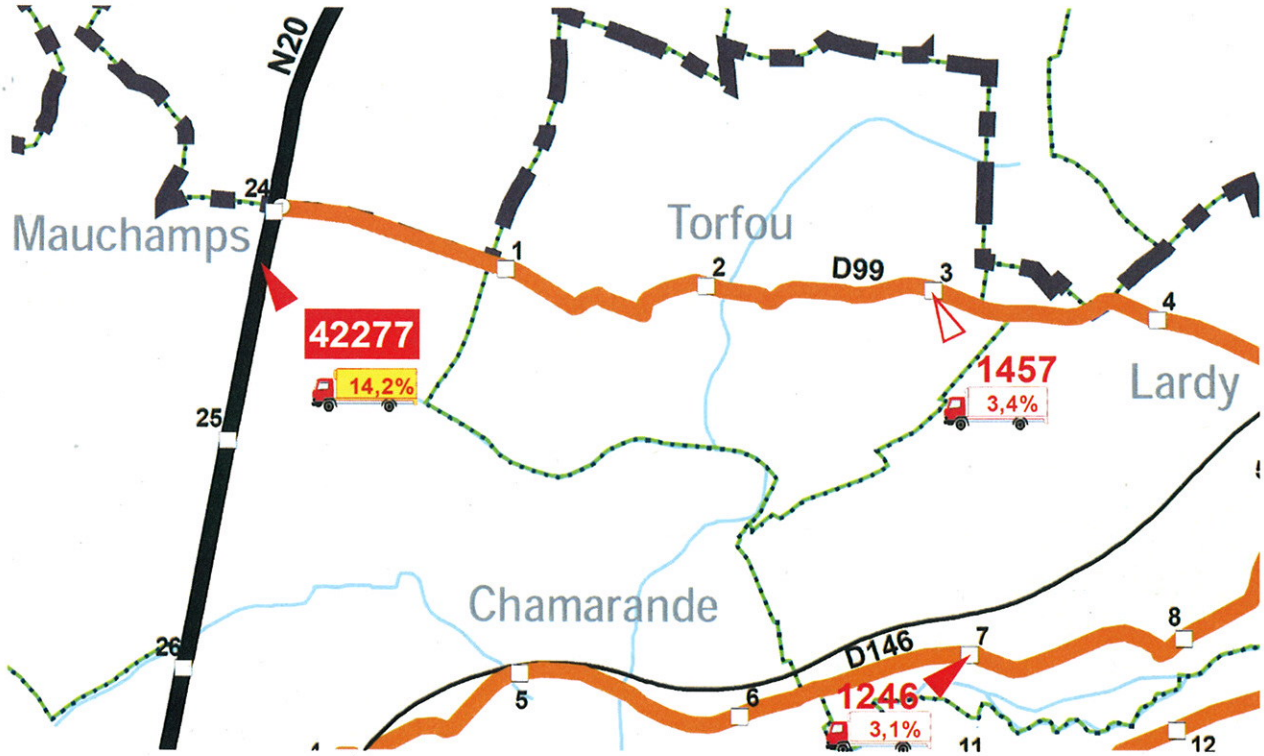

Source : Carte *« Trafic routier en Essonne – Mise à jour 2015 – Conseil départemental de l'Essonne et Direction Interdépartementale des Routes d'Ile-de-France »*

ANNEXE N°2

ENVIRONNEMENT

Déchets

Il s'avère que la collecte des déchets ménagers et assimilés (DMA) n'est plus assurée par le même nombre de structures intercommunales depuis la refonte de la carte intercommunale. Par conséquent, il conviendrait de mettre à jour le PLU (p. 193 du rapport de présentation) à ce sujet.

En outre, une mise à jour de la carte des déchetteries[1] (p. 194 du rapport de présentation) semble nécessaire. La version la plus récente date de mai 2016.

Enfin, le PLU pourrait citer, dans le rapport de présentation, les plans régionaux en lien avec les déchets et expliquer leur rôle.

[1] http://www.essonne.fr/fileadmin/cadre_vie/no-dechets/d%C3%A9ch%C3%A8teries_particuliers.pdf (NB : il y a une erreur de date sur la carte, il ne faut pas en tenir compte).

A-02	**Voie gallo-romaine Lutèce-Cenabum** *Voie gallo-romaine Paris-Orléans, Via Lutetia*

Commune(s) concernée(s) par l'axe : Saulx-les-Chartreux, La Ville-du-Bois, Ballainvilliers, Linas, Leuville-sur-Orge, Saint-Germain-les-Arpajon, Avrainville, Egly, Boissy-sous-Saint-Yon, Torfou, Chamarande, Etrechy, Morigny-Champigny, Étampes, Ormoy-la-Rivière, Boissy-la-Rivière, Saclas, Saint-Cyr-la-Rivière, Méréville.

Point d'entrée : 48° 44'26 - 2° 18'08	Point de sortie : 48° 17'47 – 2° 06'37	Développement : 54 km en Essonne

Typologie

Itinéraire antique

Données historiques

Éléments de datation de l'itinéraire historique : Vers 210 (Itinéraire d'Antonin)

La *via lutetia*, de Paris à Orléans (Lutèce – Cenabum) par Saclas (Salioclita), appartient au grand itinéraire qui relie la Germanie à l'Espagne, axe commercial important du monde romain. Il se dirige dans le prolongement de l'axe nord-sud (cardo) de Lutèce, passant par l'Île de la Cité. Un réseau de voies gauloises préexistait qui a favorisé la relative rapidité de la conquête de la Gaule par les Romains. Il pourrait localement s'agir d'une voie gauloise, peut-être même établie sur des pistes protohistoriques, restaurée et entretenue par les Romains. Quoi qu'il en soit, seule la période d'utilisation gallo-romaine est attestée par des sources convergentes : bornes milliaires, *Table de Peutinger*, et surtout l'*Itinéraire d'Antonin* qui mentionne *Salioclita* (*mutatio* et sanctuaire gallo-romain) à égale distance entre *Cenabo* (Orléans) et *Lutetiam* (Paris).

Table de Peutinger (extr. montrant l'axe Luteci-Cenabo)

Agrandissement de la Carte de la Gaulle (L. Carrez, 1886)

Sources d'identification : **Table de Peutinger** (16è s.) ; **borne milliaire** 498 (8973), datée de 274, trouvée à Saclas et conservée au musée d'Orléans ; **Itinéraire d'Antonin** (3è s.) mentionnant *Salioclita* (368-1), l'actuel Saclas, *mutatio* (étape) à égale distance entre *Cenabo* (Orléans) et *Lutetiam* (Paris) ; tronçon conservée de la **voie romaine** au sud d'Étampes : chaussée observée lors de travaux de la RD 49 en 2006 à Méréville et entre Saclas et Ormoy-la-Rivière (Dutilleux, 1885) ; tronçon de voie empierrée découvert à Ballainvilliers (La Croix Saint-Jacques) en 1902 ; chaussée dallée à Linas sous la rue Saint-Merry et la rue Monvinet découverte en 1893. Eléments de **cadastration romaine orthonormée**, conservés et soulignés par les cartes anciennes : cadastre napoléonien (AD91 : série 3C) ; Plan de Massy, 1782 (AD91 : C35-15), Plan de territoire de la paroisse de Torfou, 1787 (AD91 : C3-49) ; Plan de Chamarande, 1785 (AD91 : C1-43) ; Plan de la paroisse de Linas, 1786 (AD91 : C2-36), Plan du territoire d'Étampes, 1785 (AD91 : C35-14).

Diagnostic / État de conservation

Sur les 54 km de cet axe traversant l'Essonne, le tracé des treize premiers, de Massy à Linas, est difficile à confirmer du fait de l'urbanisation qui touche le nord du département et de données archéologiques trop parcellaires. Le tracé y est incertain, se juxtaposant ou se fondant en partie avec l'actuel RN 20 sauf dans la plaine de Saulx-les-Chartreux où la voie est clairement matérialisée par la limite communale avec Ballainvilliers. Cette section, faute de continuité, est peu exploitable. De Linas jusqu'à Etampes, le tracé est bien reconstitué et présente encore de nombreuses sections où les déplacements de loisirs peuvent se pratiquer. A partir d'Etampes, l'itinéraire est parfaitement conservé et continu. C'est la « *Voie romaine* », ancien chemin vicinal qui depuis le faubourg du Petit Saint-Mars mène à Saclas par le plateau. Après avoir franchit la Juine à Saclas (site cultuel et thermes gallo-romains), la voie apparaît quasi-intacte sur un linéaire de 2500 m, uniquement soulignée par un chemin rural, entre Saclas et l'intersection avec la RD 145 au nord-est de Méréville. En poursuivant au sud jusqu'à la limite du département, son tracé rectiligne est réutilisé par la RD 49 (route d'Orléans par Autruy-sur-Juine).

Diagnostic / Évaluation patrimoniale

Critères / valeur	Faible	Moyen	Fort
Rareté/originalité			
Valeur structurante dans le paysage environnant			
État de conservation			

Itinéraire historique d'intérêt majeur à prendre en compte en priorité

Date du diagnostic : 4 août 2008	Dernière modification de la fiche : 01/12/2008 11:47

Bibliographie

Sur les voies romaines en général :

Chevallier Raymond – Les voies romaines. *Collection U, Armand Colin éd., 1972.*

Chevallier Raymond – Les voies romaines. *Libr. Internationale Picard, 1997.*

Coulon Gérard – Les voies romaines en Gaule. *Coll. Promenades archéologiques, Ed. Errance, 2007.*

Thiollier-Alexandrowicz G. – Itinéraires romaine en Gaule romaine. *Archéologia h.s. n°8, 1996.*

Loth Yan – Tracés d'itinéraires en Gaule romaine. *Amatteis éd., 1986.*

Sur la voie Lutèce - Cenabum :

Anonymus Ravennas (Anonyme de Ravenne) et **Guido da Pisa** - Ravenmatis anonymi Cosmographia et Guidonis Geographica. *Joseph Schnetz (éd.), Leipzig, 1940 (Itineraria Romana, 2) ; repr. Stuttgart, 1990 (ISBN 3-519-04274-6). (voir l'analyse de Michel ROUCHE in Clovis, Univ. Paris-Sorbonne, tome 1, 1997, p.563-564.*

Jean Baptiste Bourguignon d' Anville - Notice de l'ancienne Gaule: tirée des monumens romains, dédiée a S. A. S ... (Salioclita - Page 570). *Académie des inscriptions et belles-lettres France, Académie des inscriptions & belles-lettres (France), 1760.*

Dutilleux A. – Recherches sur les voies anciennes dans le département de Seine-et-Oise. Versailles, Cerf, 1881, p. 521

Grenier A. – Manuel d'archéologie gallo-romaine, Archéologie du sol, les routes. *1934, réed. Paris, Picard, 1985, p. 263.*

Toussaint M. – Répertoire archéologique du département de Seine-et-Oise (période gallo-romaine et époque franque). *Paris, C.N.R.S., 1951.*

Jalmain Daniel – Étude des voies romaines entre Seine-et-Loire. *Coll. Intern. Sur la cartographie archéologique et historique, IPN, 1970. Actes publiés par A. Piganiol, 1972.*

Bibliographie (suite)

Jalmain Daniel – Prospection aérienne de la voie romaine Paris-Orléans. *S.l. : s.n., 1962, 5p.*

Baratault Anne-Claire – Le Moyen-Âge dans le département de l'Essonne (VIè au XIIè s.). *Mém. De maîtrise, Paris Univ. Paris X, 1990 (AD91 : in 4°/ 1789. (AD91 : in 4°/1789).*

Naudet François – Carte archéologique de la Gaule. L'Essonne. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2004.

Gélis Jacques (dir.) – Le pays d'Étampes, regard sur un passé. Tome 1 : Des origines à la ville royale. Étampes-Histoire éd., 2003.

Autres ressources documentaires

Carte de la gaule mentionnant *Salioclita* (Saclas) par Migeon, 1880.

Ressources INTERNET (liens valides au 1er décembre 2008) :

Sur les itinéraires romaines en Gaule (définition) :
http://www.estaires.com/histoire/voies_romaines.htm
http://fr.wikipedia.org/wiki/Voie_romaine
http://pagesperso-orange.fr/itineraires-romains-en-france/templates/liens.htm
http://fr.wikipedia.org/wiki/Voies_romaines_en_Gaule

La table de Peutinger
http://fr.wikipedia.org/wiki/Table_de_Peutinger

L'Itinéraire d'Antonin et l'Anonyme de Ravenne
http://fr.wikipedia.org/wiki/Itin%C3%A9raire_d%27Antonin
http://fr.wikipedia.org/wiki/Anonyme_de_Ravenne

Carte de la gaule et des voies romaines par Ambroise Tardieu, 1842.
Université of Alabama Map Library
http://alabamamaps.ua.edu/historicalmaps/europe/france_benelux/france.html

Cartes Vidal-Lablache des peuples et cités gauloises
http://www.hipkiss.org/data/maps/j-m-dent-and-sons_atlas-of-ancient-and-classical-geography_1912_gallia-france_2067_2894_600.jpg

Reportage photographique

Limite communale de Boissy-sous-Saint-Yon avec Torfou

Le Bois du Potron [VR01-08]

Le Bois du Potron [VR01-07]

Le Haut des Communes [VR01-06]

Limite communale de Torfou avec Chamarande

A l'intersection avec la RD 9 [VR01-05]

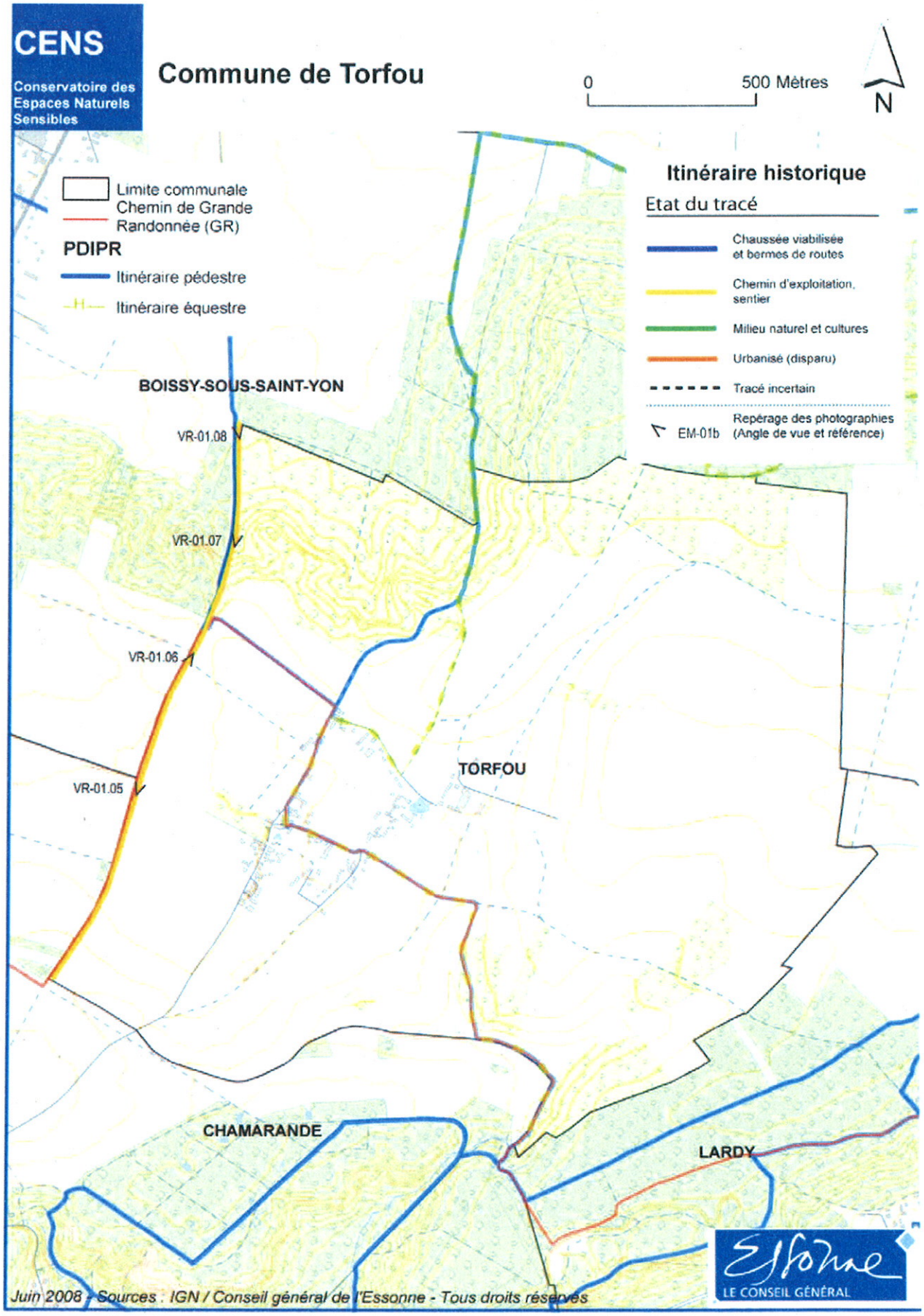
CENS
Conservatoire des Espaces Naturels Sensibles
Commune de Torfou
0
500 Mètres
N
Limite communale
Chemin de Grande Randonnée (GR)
PDIPR
Itinéraire pédestre
Itinéraire équestre
Itinéraire historique
Etat du tracé
Chaussée viabilisée et bermes de routes
Chemin d'exploitation, sentier
Milieu naturel et cultures
Urbanisé (disparu)
Tracé incertain
EM-01b
Repérage des photographies (Angle de vue et référence)
BOISSY-SOUS-SAINT-YON
VR-01.08
VR-01.07
VR-01.06
VR-01.05
TORFOU
CHAMARANDE
LARDY
Juin 2008 - Sources : IGN / Conseil général de l'Essonne - Tous droits réservés
Essonne
LE CONSEIL GÉNÉRAL

B-07	**Vieux chemin des Postes** *Chemin des postes, vieux chemin d'Orléans, ancienne route de Paris à Orléans*

Commune(s) concernée(s) par l'axe : Linas, Leuville-sur-Orge, Saint-Germain-les-Arpajon, Arpajon, La Norville, Avrainville, Boissy-sous-Saint-Yon, Torfou, Chamarande.

Point d'entrée : 48° 29'98 - 1° 96'35	Point de sortie : 48° 29'83 – 2° 16'38	Développement : 58,5 km en Essonne dont 14 km conservés

Typologie

Itinéraire médiéval

Données historiques

Datation de l'itinéraire historique : Moyen-âge au 18ème siècle

La **route d'Orléans** a été durant des siècles l'axe majeur, le plus fréquenté du royaume de France, jusqu'à Orléans qui était un grand port fluvial. C'est aussi le principal accès aux châteaux de la Loire. Elle était un lien stratégique avec le centre du pays pour le service royal (messagerie, armée, administration) et l'approvisionnement de Paris. Après la chute de l'Empire français, la **Route impériale 23** a été reclassée en **Route royale 20** (classement du 16/12/1811) puis **Route nationale 20**, à partir de 1824 [AD 91 : 3O/158]). Elle est définie comme la ***Route de Paris à Toulouse et en Espagne***. L'axe général reprend une série d'itinéraires plus anciens, d'origine antique et médiéval : voie romaine jusqu'à Etampes, ancien chemin des postes... parfois superposés et souvent juxtaposés, de nombreuses rectifications ayant affecté le tracé au cours de l'histoire. Il en résulte un « faisceau » où se discernent quatre voies :

- la *via lutetia*, voie gallo-romaine de Lutèce à Cenabum (cf. fiche A-02) ;
- le *Vieux chemin de Paris à Orléans* appelé aussi *Chemin des postes, chemin vert ;*
- la *Route royale*, impériale puis nationale ;
- la *Route nationale* 20 moderne requalifiée récemment en route départementale.

L'itinéraire décrit ici est celui qui existait avant les grands travaux d'établissement de la Route royale au 18ème. Cet itinéraire n'est pas continu mais présente plusieurs tronçons qui méritent d'être conservés et valorisés.

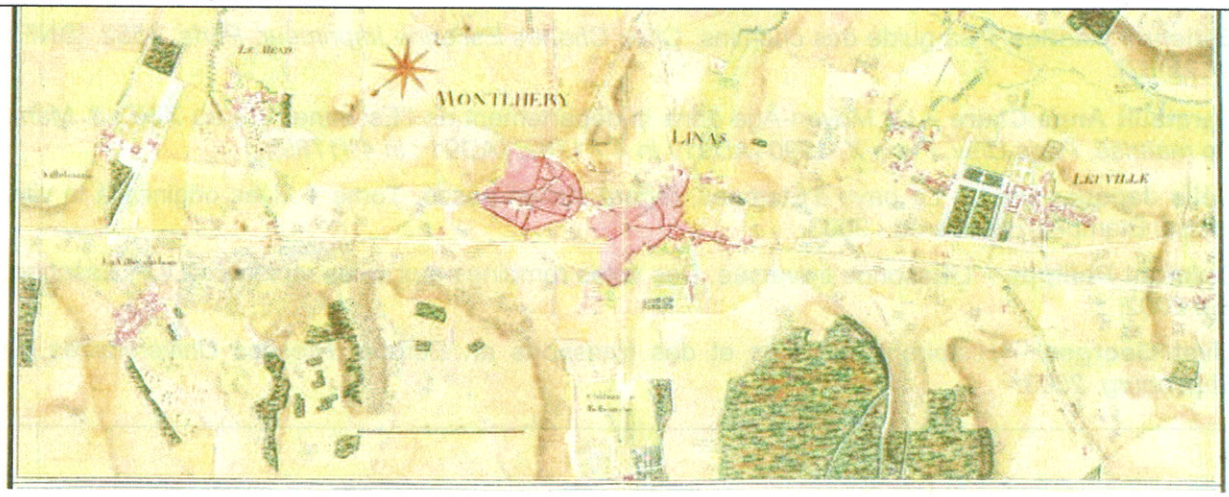

Atlas de Trudaine (XVIIIè s.) [AN : CP/F/14]

Sources d'identification : Charles Estienne – *La Guide des chemins de France* (Paris, 1552) ; carte des routes de postes par Nicolas de Fer (1700) [AN : NN47/30], Carte du royaume de France où sont tracées les routes des postes (1758) [collection Rumsey] ; Atlas de Trudaine (1745-1780) [AN : CP/F14] ; cartes dites de Cassini (XVIIIè s.) [AD 91 : 1Fi/1] ; cartes des chasses du Roi (XVIIIè s.) [AD 91 : 1Fi/45-48] ; carte des routes royales, départementales et auxiliaires (1830) [AD 91 : 1Fi/70, 169] ; les plans d'assemblage des cadastres napoléoniens sont aussi indispensables pour retrouver le tracé du « Vieux chemin d'Orléans » [AD 91 : 3P] ; analyse toponymique et étude des vues aériennes.

Diagnostic / État de conservation

Le *Vieux chemin d'Orléans* est un itinéraire historique important qui structure le paysage, véritable « colonne vertébrale » du département de l'Essonne, sur lequel se greffent de nombreux autres itinéraires historiques. Il se fond aujourd'hui en grande partie dans l'urbanisation et l'environnement de la D 2020 (RN 20), voie à grande circulation peu propice aux déplacements de loisirs.

Une section bien conservée se détachent du grand axe routier de la D 2020 : le « *chemin des Postes* » se développe sur 14 km entre Linas et Etrechy.

Le tracé est souligné par des chemins d'exploitation et des sections de routes secondaires.

Diagnostic / Évaluation patrimoniale

Critères / valeur	Faible	Moyen	Fort
Rareté/originalité			
Valeur structurante dans le paysage environnant			
État de conservation			

Date du diagnostic : 8 août 2008	Dernière modification de la fiche : 18/11/2008 11:32

Bibliographie

Estienne Charles – La guide des chemins. *Chez Charles Estienne Imprimeur, Paris, 1552.* [BNF : 8-L25-82].

Baratault Anne-Claire – Le Moyen-Âge dans le département de l'Essonne (VIè au XIIè s.). *Mém. De maîtrise, Paris Univ. Paris X, 1990 (AD91 : in 4°/ 1789. (AD91 : in 4°/1789).*

Gélis Jacques (dir.) – Le pays d'Étampes, regard sur un passé. Tome 1 : Des origines à la ville royale. Étampes-Histoire éd., 2003.

Oulmont Philippe – L'Essonne traversée. Des voies romaines aux voies rapides. *CDDP Essonne, juin 2002.*

Livet Georges – Histoire des routes et des transports en Europe. *Presses Universitaires de Strasbourg, 2003.*

Autres ressources documentaires

Galliae seu Francia tabula (1680)

Carte des postes du royaume de France (1758)

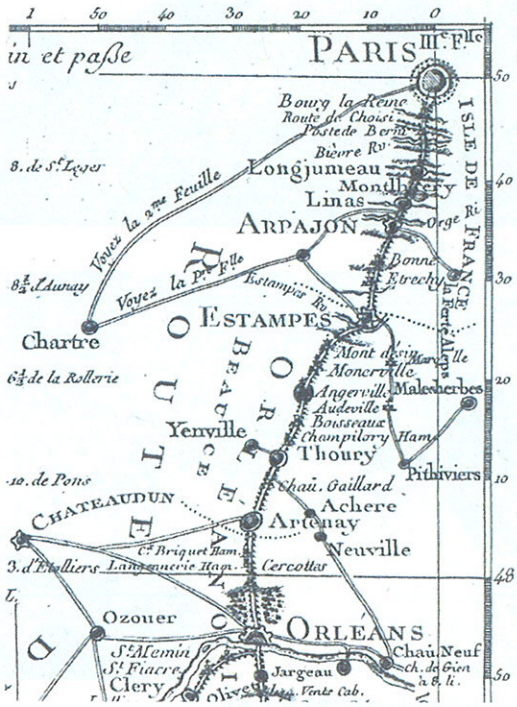

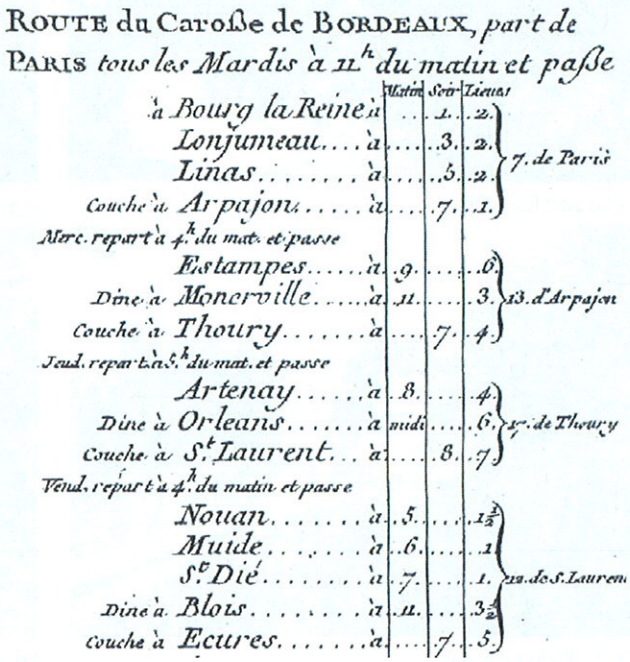

ROUTE du Carosse de BORDEAUX, part de PARIS tous les Mardis à 11h du matin et passe

		Matin	Soir	Lieues	
à Bourg la Reine	à	..	1.	2.	7. de Paris
Longjumeau	à	..	3.	2.	
Linas	à	..	5.	2.	
Couche à Arpajon	à	..	7.	1.	
Merc. repart à 4h du mat. et passe					
Estampes	à	9.	..	6.	13. d'Arpajon
Dine à Monerville	à	11.	..	3.	
Couche à Thoury	à	..	7.	4.	
Jeud. repart à 5h du mat. et passe					
Artenay	à	8.	..	4.	11. de Thoury
Dine à Orleans	à	midi	..	6.	
Couche à St Laurent	à	..	8.	7.	
Vend. repart à 4h du matin et passe					
Nouan	à	5.	..	1½	12. de S. Laurent
Muide	à	6.	..	1	
St Dié	à	7.	..	1.	
Dine à Blois	à	11.	..	3½	
Couche à Ecures	à	..	7.	5.	

Indicateur Fidèle, guide du voyageur (1765)

Ressources INTERNET (liens valides au 18 novembre 2008) :

Portail « Routes » de Wikipedia
http://fr.wikipedia.org/wiki/Portail:Routes

Consultation et téléchargement sur Gallica BNF de « La Guide des chemins de France » de C. Estienne, 1552.
http://visualiseur.bnf.fr/Visualiseur ?Destination=Gallica&O=NUMM-102662

Reportage photographique

Commune de Torfou

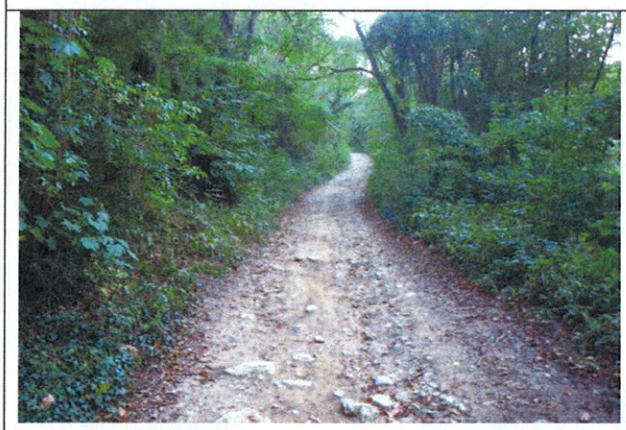

Montevrain [CP-38]

Chemin empierré dans la montée vers Torfou [CP-39]

Sortie du bois [CP-40]

Les Landes [CP-41]

Village de Torfou [CP-42]

Le Billot, le long du cimetière [CP-43]

La Roue [CP-44]

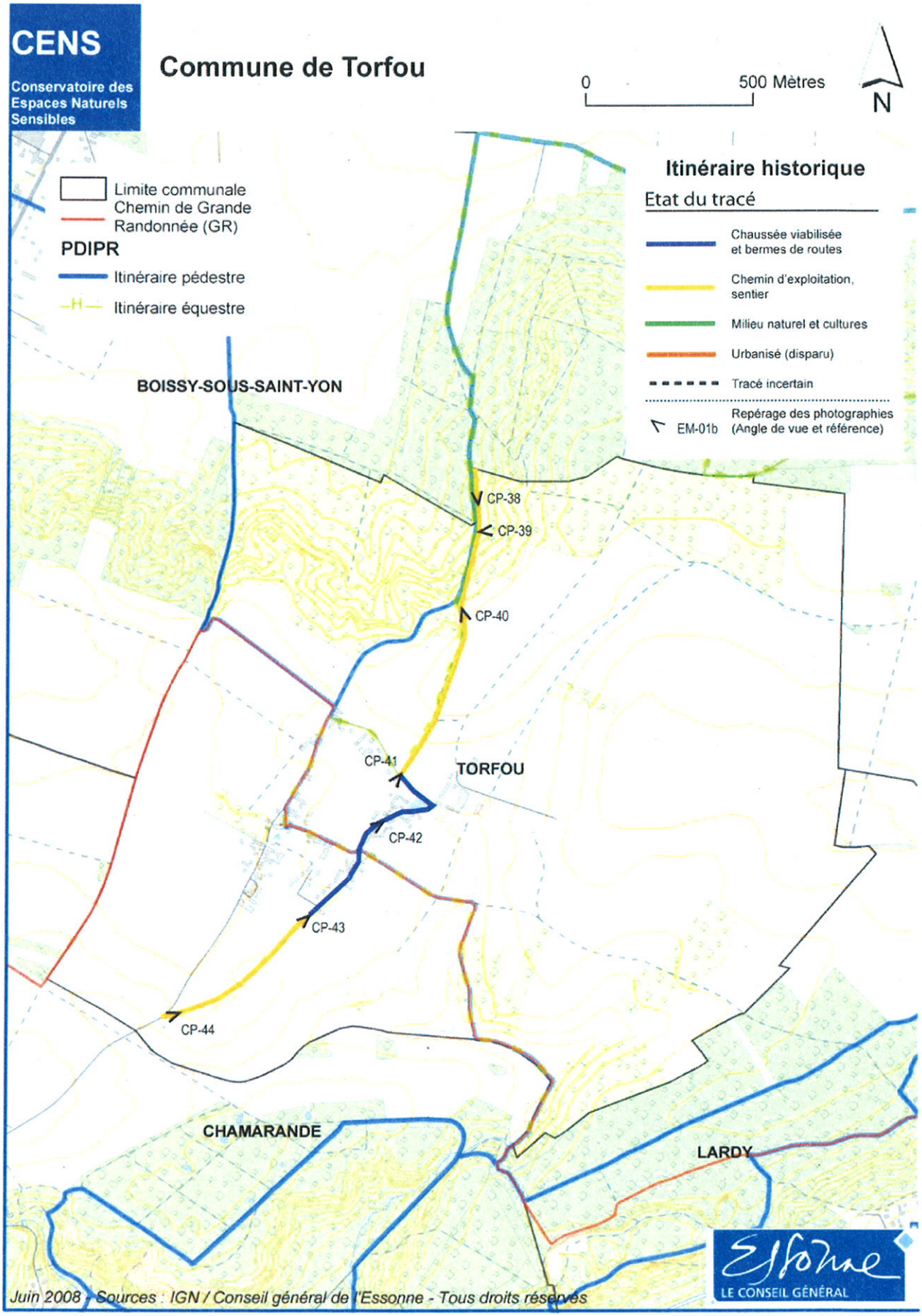
CENS
Conservatoire des Espaces Naturels Sensibles
Commune de Torfou
0
500 Mètres
N
Limite communale
Chemin de Grande Randonnée (GR)
PDIPR
Itinéraire pédestre
Itinéraire équestre
Itinéraire historique
Etat du tracé
Chaussée viabilisée et bermes de routes
Chemin d'exploitation, sentier
Milieu naturel et cultures
Urbanisé (disparu)
Tracé incertain
Repérage des photographies (Angle de vue et référence)
EM-01b
BOISSY-SOUS-SAINT-YON
CP-38
CP-39
CP-40
CP-41
TORFOU
CP-42
CP-43
CP-44
CHAMARANDE
LARDY
Juin 2008 - Sources : IGN / Conseil général de l'Essonne - Tous droits réservés
Essonne
LE CONSEIL GÉNÉRAL